

n° 112_2024DEL
Nomenclature n° 7521

Nombre de membres : 27
Présents : 15
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 045-214501736-20241212-112_2024DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt et quatre, le douze décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le cinq décembre deux mille vingt et quatre, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE

Étaient absents/excusés :

M. Brice LE BONNIEC, procuration donnée à M. Denis ROUET
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Claudine BEGON
M. Jean-Michel LAPEYRONIE, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Alexandre RADIN
M. Julien JEROME
Mme Josette GUILLEMIN
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Nathalie TERNET

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



112-2024DEL - VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) 2025

Depuis le 1er janvier 2017 le CCAS dispose de son propre budget. Il est proposé d'attribuer dès maintenant la subvention 2025.

Après avis de la commission Finances et Cadre de Vie du 05 décembre 2024, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention d'un montant de 46 000 €. Elle sera versée au début de l'année 2025.

Après avis de la commission Finances et cadre de vie du jeudi 5 décembre 2024,

Le Conseil municipal est invité à :

- ATTRIBUER une subvention d'un montant de 46.000€ au CCAS au titre de l'exercice 2025.
- PRÉCISER que la subvention sera imputée au compte 657363.

Adopté à l'unanimité



n° 112_2024DEL
Nomenclature n° 7521

Nombre de membres : 27
Présents : 15
Votants : 20

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 045-214501736-20241212-112_2024DEL-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 12 décembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

